

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mai à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER, Myriam PISANO, Gisèle LAMARE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Anissa BRIKH, Catherine CLAYEUX, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Imann EL MOUSSAFER, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Gilles PERRIN à Claude MONNIER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Frédéric ROUSSE à Anaïs MONNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 10 mai 2023	Le 10 mai 2023	En exercice	50
		Présents	34
		Votants	38

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean LOCATELLI est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

**2023-03-04 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Sud Territoire –
Mission de suivi animation – 5^e année**

Rapporteur : Jacques ALEXANDRE

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25 mai 2023

La mission de suivi-animation relative à l'OPAH du Sud Territoire a été confiée en 2019, pour une durée initiale de 3 ans, au cabinet URBAM Conseil pour un coût annuel de 56 300 € HT.

Suite à l'avenant n°3 à la convention OPAH signé le 25 juin 2022 prolongeant exceptionnellement l'OPAH d'une année, un avenant d'une année à la mission d'URBAM Conseil a été validé, prolongeant leur mission de suivi-animation jusqu'à fin juin 2023.

Un nouvel avenant n°4 à la convention d'OPAH prolongera d'une 5^{ème} et dernière année le dispositif (voir rapport précédent).

Après consultation des entreprises pour assurer le suivi-animation de cette 5^{ème} année, la commission d'appel d'offres, réunie le 25 mai 2023 a retenu l'entreprise Urbam Conseil pour un montant de 58 400 € H.T soit 70 080 € T.T.C. pour une année.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'attribution du marché,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le **MARDI 30 MAI 2023**

Le Président,
**Le Président
Christian RAYOT**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

